



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 120/09

### Objet

Salon INNOVIA 2009 – Tarifs  
pour les exposants

### Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

### Rapporteur

Jean-François LOUVRIER

**Conseil Communautaire**  
**15 octobre 2009**  
**Champvans– 20 heures**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 76  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 86  
Date de la convocation : 28 septembre 2009  
Date de publication : 28 octobre 2009

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo, G. Card

**Délégués absents ayant donné procuration :** P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière, P. Genestier à G. Card

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, B. Javourez

Dans le cadre de l'organisation du Salon INNOVIA 2009, la Communauté d'agglomération du Grand Dole va percevoir de la part des exposants des frais d'inscription relatifs à la location des stands et à des prestations associées.

Les tarifs ont été fixés de manière à contribuer à l'équilibre budgétaire de l'événement, tout en permettant de financer la mise à oeuvre technique des stands et du salon.

Les tarifs des différentes formules de location proposés sont présentés explicitement dans le règlement du salon INNOVIA 2009 :

- 500 € net pour la formule « Classique »
- 700 € net pour la formule « Primo »
- 900 € net pour la formule « Classique Duo »
- 70 € net par mètre carré de stand pour la formule « Sur Mesure ».

Ce à quoi s'ajoutent un forfait et diverses options possibles :

- 50€ net forfait technique obligatoire,
- 50€ net l'unité pour l'option éclairage,
- 30€ net pour l'option desserte électrique personnalisée,
- 15€ TTC par repas pour l'option restauration,
- 180€ net pour l'option encart publicitaire 1 page,
- 80€ net pour l'option encart publicitaire ½ page,
- 60€ net pour l'option encart ¼ page,
- 50€ net pour l'option création de l'encart.

Toute autre prestation technique ou administrative dont l'exposant pourrait être demandeur lui sera refacturée pour le montant exact.

L'inscription d'un exposant n'est réputée définitive qu'à réception de l'approbation sans réserve du règlement du salon accompagné du versement d'arrhes à hauteur de 15% de la formule de location retenue, options comprises.

Le règlement du solde de location devra intervenir avant le 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE des modalités tarifaires prévues pour les exposants du Salon INNOVIA 2009,
- FIXE les conditions de paiement et d'encaissement dans le respect des règles de la comptabilité publique,
- Et AUTORISE le Président à faire procéder au règlement.

Fait à Dole,  
Le 15 octobre 2009  
Le Président,



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 120/09

### Objet

Salon INNOVIA 2009 – Tarifs  
pour les exposants

### Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

### Rapporteur

Jean-François LOUVRIER

**Conseil Communautaire**  
**15 octobre 2009**  
**Champvans– 20 heures**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 76  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 86  
Date de la convocation : 28 septembre 2009  
Date de publication : 28 octobre 2009

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo, G. Card

**Délégués absents ayant donné procuration :** P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière, P. Genestier à G. Card

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, B. Javourez

Dans le cadre de l'organisation du Salon INNOVIA 2009, la Communauté d'agglomération du Grand Dole va percevoir de la part des exposants des frais d'inscription relatifs à la location des stands et à des prestations associées.

Les tarifs ont été fixés de manière à contribuer à l'équilibre budgétaire de l'événement, tout en permettant de financer la mise à oeuvre technique des stands et du salon.

Les tarifs des différentes formules de location proposés sont présentés explicitement dans le règlement du salon INNOVIA 2009 :

- 500 € net pour la formule « Classique »
- 700 € net pour la formule « Primo »
- 900 € net pour la formule « Classique Duo »
- 70 € net par mètre carré de stand pour la formule « Sur Mesure ».

Ce à quoi s'ajoutent un forfait et diverses options possibles :

- 50€ net forfait technique obligatoire,
- 50€ net l'unité pour l'option éclairage,
- 30€ net pour l'option desserte électrique personnalisée,
- 15€ TTC par repas pour l'option restauration,
- 180€ net pour l'option encart publicitaire 1 page,
- 80€ net pour l'option encart publicitaire ½ page,
- 60€ net pour l'option encart ¼ page,
- 50€ net pour l'option création de l'encart.

Toute autre prestation technique ou administrative dont l'exposant pourrait être demandeur lui sera refacturée pour le montant exact.

L'inscription d'un exposant n'est réputée définitive qu'à réception de l'approbation sans réserve du règlement du salon accompagné du versement d'arrhes à hauteur de 15% de la formule de location retenue, options comprises.

Le règlement du solde de location devra intervenir avant le 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE des modalités tarifaires prévues pour les exposants du Salon INNOVIA 2009,
- FIXE les conditions de paiement et d'encaissement dans le respect des règles de la comptabilité publique,
- Et AUTORISE le Président à faire procéder au règlement.

Fait à Dole,  
Le 15 octobre 2009  
Le Président,